

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Syndicat de l'AFP d'Ax les Thermes**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 009-210900320-20240523-AFP2024\_01-DE



**2024-01**

**OBJET :**

**PROGRAMMATION  
TRAVAUX**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, le Syndicat de l'association foncière pastorale d'Ax les Thermes Petches, régulièrement convoquée en session ordinaire s'est réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FUGAIRON,

Etaient Présents

..... Jean Louis FUGAIRON ..... Jean Pierre SAINT FEUX ..... YVES FONT,  
..... Manuel FRANCK .....

Absents excusés

..... René ROUX a donné procuration .....

M. Manuel FRANCK ..... a été élu secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que pour financer les investissements 2024 et en attente du versement des subventions, il est opportun de recourir à un prêt Court Terme (d'Avance de Trésorerie) de 15 790,32 €

Le Syndicat , après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après délibération,

DECIDE :

De souscrire un Prêt Court Terme (d'Avance de Trésorerie hors budget) auprès du Crédit Mutuel aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 15 790,32€

Durée : 24 mois

Différé d'amortissement : remboursement in fine de capital à l'issu des 24 mois

Périodicité : Trimestrielle des intérêts

Taux Fixe : 4,05 %

Frais de Dossier : 50 €

Garantie : clause d'engagement de remboursement du crédit à réception des subventions.

D'AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT A :

Signer la convention, et à procéder à toutes opérations entrant dans son champ d'application, en particulier aux demandes de versement ou de remboursement des fonds dans le cadre du capital du prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le 23 mai 2024

Pour extrait certifié conforme;

Le Président de l'AFP,